



Vers une  
politique agricole  
commune (PAC)  
plus favorable au  
développement



Commission européenne  
Agriculture et Développement Rural

# AVANT-PROPOS

**Mariann Fischer Boel**

*Commissaire chargée de l'agriculture et du développement rural*



*La politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne a beaucoup fait parler d'elle ces derniers mois suite à la proposition de la Commission européenne d'une « facilité alimentaire » pour aider les pays en développement à gérer la hausse des prix des denrées alimentaires. Cette proposition, actuellement examinée par le Parlement européen et le Conseil, a pour objectif d'aider les pays en développement les plus vulnérables et les plus touchés par la hausse des prix des denrées alimentaires à stimuler leur production agricole. Malheureusement, les investissements dans le secteur de l'agriculture sont négligés dans de nombreux pays en développement. Il est essentiel d'inverser cette tendance pour améliorer la sécurité alimentaire. Les prix des denrées se stabilisent au moment où nous rédigeons la présente publication (dernier trimestre de 2008), mais on s'attend à ce qu'ils restent élevés en comparaison avec ces dernières années.*

*Les réformes de la PAC de 1992 et 1999 lui avaient déjà donné une nouvelle tournure : une réduction du soutien des prix et l'introduction d'aides directes au revenu pour les agriculteurs. Un pas important a été fait avec la réforme de 2003 et l'évolution vers ce que l'on appelle les « aides au revenu découplées ». Une fois les dernières réformes complètement mises en place, près de 90 % des paiements directs seront découplés de la production. Cela signifie que le lien entre l'aide que les agriculteurs reçoivent et la quantité qu'ils produisent est tout simplement brisé, ce qui leur permet d'ajuster leur production aux exigences du marché. Qui plus est, une production qui répond aux besoins changeants du marché mondial ne pèse pas sur ce marché. En outre, la part du découplage devrait continuer d'augmenter si le Conseil des ministres accepte nos propositions en ce sens dans le cadre du « bilan de santé » de la PAC, qui est en cours. D'autres pays en développement vont dans la direction contraire en injectant de plus en plus d'argent dans les formes de soutien agricole qui faussent le plus les échanges. Non seulement l'UE s'éloigne des systèmes d'aides agricoles faussant la concurrence mais elle est aussi le plus grand importateur de produits agricoles des pays en développement. De plus, l'UE importe en général pour près de 60 milliards de dollars de produits agricoles des pays en développement – c'est plus que les cinq autres grands importateurs réunis (États-Unis, Japon, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande).*





*L'UE s'était déjà engagée à supprimer progressivement les aides à l'exportation dans le cadre du cycle de Doha pour le développement de l'Organisation mondiale du commerce, à condition que d'autres pays développés prennent des engagements parallèles en ce qui concerne d'autres types d'aides à l'exportation. Malheureusement, la réunion ministérielle de l'OMC n'a pas abouti fin juillet 2008. L'impossibilité de parvenir à un accord est une énorme déception, car il s'agissait là d'une occasion de supprimer les entraves au commerce, d'ouvrir les marchés et de donner une impulsion plus que nécessaire à l'économie mondiale. C'est également une occasion manquée pour les pays en développement, qui avaient tant à gagner d'une issue positive. L'UE gardera comme objectif la réalisation d'un accord international favorable au développement dans le cadre des négociations de Doha.*

*Avec la multiplication des accords commerciaux bilatéraux partout dans le monde, nous ne devrions pas oublier qu'en 2001, l'UE a donné un accès en franchise de droits et sans quotas à toutes les exportations des pays les moins avancés (sauf pour ce qui est des armes), et est actuellement en train d'étendre cette approche aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique dans le contexte des accords de partenariat économique (APE). Les APE stimuleront le commerce et la croissance, y compris dans les secteurs alimentaires et agricoles, ce qui contribuerait également à la sécurité alimentaire dans les pays en voie de développement, ce qui contribuera également à la sécurité alimentaire dans les pays en développement.*

*Globalement, l'UE prend des initiatives fortes et claires pour aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs en termes de sécurité alimentaire. La proposition de facilité alimentaire, le processus de réforme de la PAC (en cours) et les APE en font partie. L'insécurité alimentaire est une préoccupation majeure dans de nombreuses parties du monde. L'UE a déjà démontré qu'elle ne restait pas les bras croisés face à de telles préoccupations.*

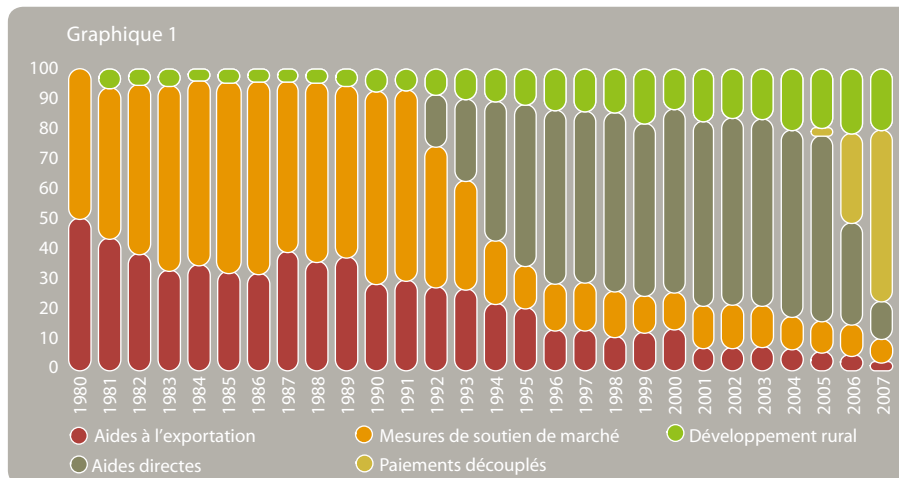
*Andréessen*

# LA PAC ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE



Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) occupent une fois encore une place de choix dans l'agenda politique européen après la réunion d'Accra début septembre 2008 et en prévision de la conférence sur le financement du développement, qui se tiendra à Doha en novembre 2008. En effet, si l'on regarde les progrès réalisés à mi-parcours (l'échéance étant fixée à 2015), il est évident qu'il y a encore beaucoup à faire pour atteindre ces objectifs. Un travail et des efforts significatifs sont encore nécessaires dans le cadre de l'OMD 1 (réduction de l'extrême pauvreté) et de l'OMD 7 (assurer un environnement durable), par exemple. Ces thèmes font actuellement l'objet de discussions au sein de la Commission des Nations Unies sur le développement durable (NU-CDD).

Le rapport<sup>1</sup> sur les OMD publié par les Nations Unies en septembre 2008 insiste sur l'impact de la politique agricole sur les objectifs en matière de sécurité alimentaire des pays en développement. Par exemple, le rapport mentionne que l'un des objectifs du cycle de Doha est de supprimer progressivement les aides à l'exportation. Comme le graphique 1 ci-dessous l'indique clairement,



<sup>1</sup>Résultats du partenariat mondial pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, 2008.



l'UE a réduit de manière significative ses restitutions à l'exportation qui, en 2008, ne devraient plus constituer que 2% du budget de la PAC. Telle est la direction que la PAC prend depuis plus d'une décennie. Depuis leur introduction, les paiements découplés de la production voient leur part augmenter, tandis que les mesures traditionnelles de soutien de marché, néfastes aux échanges, sont en diminution constante. De plus, les fonds alloués aux mesures de développement rural, qui visent à stimuler la compétitivité agricole, l'environnement et la qualité de vie dans les zones rurales, sont en augmentation (voir graphique 1).

Le rôle multifonctionnel de l'agriculture, qui est déjà un élément essentiel de la PAC, est renforcé par le bilan de santé de la PAC lancé en 2007 avec pour objectif de lever les derniers obstacles empêchant les agriculteurs de répondre à la demande croissante en produits alimentaires. À l'issue de ce bilan de santé, les paiements directs seront encore moins liés à la production qu'aujourd'hui, ce qui permettra aux agriculteurs de prendre en compte, dans la mesure du possible, les signaux du marché.

## L'AIDE ALIMENTAIRE

La question de l'aide alimentaire internationale a été soulevée lors des négociations du cycle de Doha pour le développement de l'OMC. L'aide alimentaire est un instrument indispensable de l'aide d'urgence. Mais les politiques et les disciplines liées à l'aide alimentaire doivent être correctement mises en œuvre afin d'assurer que l'apport d'une aide alimentaire dans des situations d'urgence ne réduise pas les possibilités commerciales locales et régionales ni les mesures d'encouragement de la production agricole. L'UE apporte des fonds directs et en espèces qui profitent aux receveurs et non aux donateurs.

La convention relative à l'aide alimentaire (CAA) de 1999 est un accord international<sup>2</sup> qui réaffirme les engagements des donateurs en matière d'aide alimentaire. La CAA vise à contribuer à la sécurité alimentaire mondiale et à améliorer la capacité de la communauté internationale à répondre de manière efficace et sur une base prévisible aux situations d'urgence alimentaire ainsi qu'à d'autres besoins alimentaires dans les pays en développement. Les membres actuels de la CAA sont, en plus de la Communauté européenne et de ses États membres (Commission européenne et UE-27), l'Argentine, l'Australie, le Canada, le Japon, la Norvège, la Suisse et les États-Unis.

<sup>2</sup> La convention relative à l'aide alimentaire (CAA) de 1999 a été conclue au nom de la Communauté européenne par la décision 2000/421/CE du Conseil.



La Communauté européenne attache beaucoup d'importance à assurer que la convention relative à l'aide alimentaire (CAA) continue de jouer un rôle important en tant que symbole de la solidarité envers les personnes dans le besoin. La portée de la CAA sera discutée par ses membres au cours des prochaines renégociations. Une CAA renouvelée devra prendre en compte les réalités d'aujourd'hui, en particulier les questions de prévisibilité, de flexibilité et du volume de l'aide alimentaire. L'aide alimentaire devrait être fournie sur la base d'une évaluation appropriée et crédible des besoins. L'objectif est de recourir à l'aide alimentaire uniquement comme instrument à court terme dans des situations d'urgence, tout en assurant la cohérence avec d'autres interventions en termes de sécurité alimentaire. De plus, la CAA devrait appuyer les résultats des négociations du cycle de Doha pour la principale raison que ces derniers concernent les règles et disciplines applicables à toute aide alimentaire internationale.

## LA RÉPONSE DE L'UE À LA HAUSSE DES PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Ces derniers mois, il a beaucoup été question des implications des prix élevés des denrées alimentaires sur la sécurité alimentaire. Les analyses menées par l'OCDE, par la Banque mondiale et par la FAO prévoient une diminution des prix des denrées dans les années à venir, qui n'atteindront pas pour autant les niveaux observés dans le passé. Le prix élevé des denrées alimentaires a un impact négatif sur les acheteurs nets de denrées alimentaires mais il pourrait y avoir des conséquences positives pour les vendeurs nets. La hausse des prix, par exemple, offrira de nouvelles possibilités de génération de revenus aux agriculteurs et devrait stimuler la contribution de l'agriculture à la croissance économique. Il est évident qu'il est nécessaire de mettre en place de bonnes conditions-cadres afin que le marché émette les signaux nécessaires pour stimuler les investissements dans l'agriculture, en particulier en Afrique subsaharienne. Les conclusions du G8 en 2008 ont rappelé la nécessité d'inverser la tendance à la diminution générale des aides et des investissements dans l'agriculture pour soutenir le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA). Comme mentionné dans la communication de la Commission européenne intitulée « One Year after Lisbon : The Africa EU Partnership at Work » (Un an après Lisbonne : le partenariat UE-Afrique en marche), publiée début octobre 2008, l'une des cibles



des futures activités avec l'Union africaine est une collaboration et des activités conjointes pour renforcer le lien entre le programme thématique de sécurité alimentaire, la facilité alimentaire (voir ci-dessous) et le cadre africain de sécurité alimentaire exposé dans le 3<sup>e</sup> pilier du PDDAA, en particulier pour soutenir la demande locale et stimuler la production par de petits agriculteurs (en plus du soutien envers les systèmes d'information en matière de sécurité alimentaire et envers les organisations régionales et continentales d'agriculteurs), ainsi que la recherche agricole, la technologie et leur diffusion.

Le 20 mai 2008, la Commission européenne a adopté la communication intitulée « Faire face à la hausse des prix des denrées alimentaires - Orientations pour l'action de l'UE »<sup>3</sup>. Cette réaction politique en trois volets proposée par la Commission comprend les mesures suivantes :

- 1) à court terme : le bilan de santé de la politique agricole commune et le suivi du secteur du commerce de détail dans le cadre du réexamen du marché unique conformément aux principes de concurrence du marché intérieur ;**
- 2) des initiatives visant à accroître l'offre de produits agricoles et à assurer la sécurité alimentaire, notamment la promotion de critères durables pour les biocarburants et le développement de nouvelles générations de biocarburants en Europe et au niveau international, et le renforcement de la recherche dans le domaine agricole et de la diffusion des connaissances, en particulier dans les pays en développement ;**
- 3) des initiatives destinées à contribuer à l'effort mondial de lutte contre les effets des augmentations des prix sur les populations pauvres, et notamment une réaction internationale mieux coordonnée face à la crise alimentaire, en particulier dans le cadre de l'ONU et du G8 ; la poursuite d'une politique commerciale ouverte offrant un accès préférentiel au marché de l'UE pour les pays les plus pauvres du monde ; une réaction rapide aux besoins humanitaires à court terme ; et le ciblage de l'aide au développement sur des projets à plus long terme afin de revitaliser l'agriculture dans les pays en développement.**

<sup>3</sup>COM (2008)321



De manière plus spécifique, les propositions du bilan de santé de la PAC sont un élément de solution pour atténuer la pression mondiale sur le prix des denrées alimentaires. Ces propositions comprennent :

- **la suppression progressive des quotas laitiers.** Le régime des quotas laitiers arrivera à échéance en avril 2015. Actuellement, de nombreux agriculteurs considèrent leur niveau de quota comme un objectif de production qui ne correspond pas au marché. Assouplir les quotas laitiers devrait avoir un impact positif sur les marchés régionaux et mondiaux ;
- **la suppression du gel des terres<sup>4</sup>,** qui devrait également avoir un impact sur la sécurité alimentaire, car elle libérera plus de terres pour la culture de denrées ;
- **l'abandon de l'aide actuellement allouée aux cultures énergétiques** de 45 euros par hectare, qui permettra à la production agricole d'être plus orientée vers le marché et d'éviter toute distorsion entre denrées alimentaires, aliments pour animaux et utilisations énergétiques.

À travers le bilan de santé de la PAC, l'UE parviendra à une meilleure réaction au marché et à une meilleure réponse à la demande, qui sont les principaux éléments pour modérer la hausse des prix des produits de base.



## LA FACILITÉ ALIMENTAIRE DE 1 MILLIARD D'EUROS

Plusieurs organisations internationales ont insisté sur le fait que la crise alimentaire actuelle allait plonger encore plus de personnes dans la pauvreté et la faim. La proposition d'une facilité alimentaire de 1 milliard d'euros lancée par la Commission européenne il y a peu, et qui est actuellement examinée par le Conseil et le Parlement européen, est un élément de solution à la crise. Il s'agit d'une réaction rapide, qui pourrait déjà montrer de premiers résultats lors des prochaines périodes de plantation. Quoi qu'il en soit, une condition préalable au succès de ce soutien est une action coordonnée aux niveaux mondial, régional et local. Des réunions avec l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire des Nations Unies ainsi qu'avec différentes organisations internationales et régionales se sont tenues ces derniers mois pour attribuer ces fonds aux pays les plus vulnérables affectés par les prix élevés des denrées alimentaires.

L'objectif est de cibler la facilité proposée, de façon à ce que les mesures nécessaires prises au niveau de la production commencent à avoir un impact positif pour réduire la pauvreté et la faim le plus rapidement possible. Des débats sur une action coordonnée se sont également tenus aux Nations Unies le 25 septembre 2008 lors de la réunion à haut niveau sur la sécurité alimentaire et le changement climatique.

# AGRICULTURE ET RELATIONS COMMERCIALES PRÉFÉRENTIELLES AVEC LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT : LE CAS DES PAYS ACP

L'UE accorde des préférences commerciales aux pays en développement selon différents régimes. L'UE a mis en place un régime préférentiel non réciproque, le système de préférences généralisées (SPG), qui est disponible pour tous les pays en développement et qui se combine avec l'initiative « Tout sauf les armes » pour les pays les moins avancés (PMA). De plus, un régime préférentiel spécial a été mis à la disposition du groupe des pays ACP à la suite des conventions de Lomé et de l'accord de Cotonou qui a suivi. Ce régime spécial avait été accordé sous la forme d'une exception aux règles de l'OMC (appelée « dérogation » de l'OMC) et était limité dans le temps ; il est arrivé à échéance le 31 décembre 2007.

## ACCORDS DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE, MOTEURS DU DÉVELOPPEMENT

Les préférences commerciales de l'accord de Cotonou, qui étaient pourtant bien intentionnées, n'ont pas atteint leur objectif d'aider à intégrer les pays ACP dans l'économie mondiale et n'ont pu protéger les relations commerciales de l'UE avec ces pays contre les contestations juridiques des autres membres de l'OMC. C'est la raison pour laquelle les États ACP et la Communauté ont décidé, lors de la convention de Cotonou, de remanier leurs relations commerciales. Ils se sont mis d'accord pour remplacer les préférences commerciales de Cotonou par de nouveaux accords commerciaux compatibles avec les règles de l'OMC, appelés accords de partenariat économique (APE), qui lèvent progressivement les barrières au commerce et encouragent la coopération dans tous les domaines liés au commerce. En 2007, l'UE a adopté une stratégie d'aide au commerce. Un des objectifs de cette initiative stratégique est de se servir des processus d'intégration régionale des pays ACP comme base, de les encourager et de les soutenir. Se fondant sur ses forces déjà existantes dans le domaine de l'aide au commerce, l'UE soutiendra les régions et pays ACP pour profiter pleinement des possibilités commerciales plus nombreuses et maximaliser les bénéfices tirés des réformes économiques, y compris ceux des APE. Par cette stratégie, l'UE s'engage

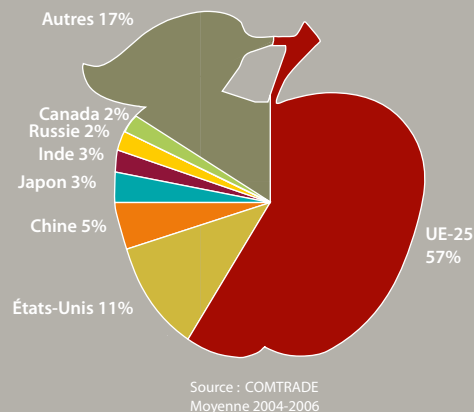


à augmenter les ressources disponibles pour l'aide au commerce et à collaborer avec des partenaires pour assurer une distribution efficace et transparente de ces ressources.

Les négociations des APE ont été menées avec les six configurations régionales couvrant tous les pays ACP (Afrique occidentale, Afrique centrale, Afrique orientale et méridionale, Communauté de développement de l'Afrique australe, Caraïbes et Pacifique). Fin 2007, les négociations ont débouché sur un premier APE régional définitif avec la région des Caraïbes ainsi que sur un certain nombre d'accords intérimaires avec certains pays ou régions d'Afrique et du Pacifique. Ces accords intérimaires constituent les fondements des APE régionaux définitifs actuellement en négociation. L'objectif de ces accords est d'aider les pays ACP à construire des marchés plus grands, d'encourager le commerce des marchandises et de stimuler l'investissement. L'APE définitif avec Cariforum a été signé le 15 octobre 2008.

Étant donné le poids de l'agriculture dans l'économie des pays ACP, elle occupe une place importante dans les APE. L'APE avec la région des Caraïbes (Cariforum), par exemple, contient un chapitre sur l'agriculture et la pêche qui couvre, entre autres, les dispositions sur la coopération et l'assistance au secteur agro-alimentaire de la région et aborde la question de la sécurité alimentaire.

Graphique 2 : Exportation de produits agricoles à partir des pays ACP





Les nouveaux accords vont lentement et progressivement déboucher sur une ouverture du commerce de marchandises entre l'UE et les pays ACP : de manière immédiate pour les biens ACP exportés vers l'UE, et graduellement pour les biens européens exportés vers les pays ACP. La Communauté européenne a ouvert son marché aux exportations des pays ACP en supprimant les droits de douane ainsi que les quotas dans le cadre des APE, y compris tous les produits agricoles, avec des dispositions transitoires uniquement pour le sucre (jusqu'en 2015) et pour le riz (jusqu'en 2010). Le graphique 2 illustre l'importance de la place qu'occupe l'UE dans les exportations agricoles ACP.

Une large ouverture du marché européen a l'avantage d'offrir aux pays ACP une flexibilité maximale sans enfreindre les règles de l'OMC. L'ouverture des marchés ACP permettra une flexibilité suffisante pour protéger les secteurs sensibles ainsi que la mise en place de mécanismes de sauvegarde pour faire face aux imprévus. En fait, la plupart des produits sensibles de la région ACP sont issus du secteur agricole, comme les volailles du Ghana. La Communauté européenne et le Ghana ont convenu qu'un APE ne modifierait en aucune façon les tarifs appliqués par le Ghana pour protéger son secteur de la volaille.

**Les règles d'origine** établissent les conditions qu'un bien doit respecter pour être considéré comme d'origine locale et pour pouvoir ainsi prétendre à un accès préférentiel aux marchés. Les règles d'origine des APE améliorent celles établies sous le régime de Cotonou aujourd'hui expiré. Assouplies et simplifiées en ce qui concerne les produits agricoles et les produits agricoles transformés, elles permettront aux agriculteurs et aux producteurs ACP d'accéder plus facilement au marché de l'UE.

Pour les pays en développement grands producteurs de denrées agricoles, les **indications géographiques** représenteront un outil utile pour augmenter les échanges commerciaux et promouvoir le développement. L'APE Cariforum-CE comprend un chapitre sur la protection des indications géographiques, qui établit une reconnaissance mutuelle des systèmes nationaux de protection de ces indications, assure leur coexistence avec les marques (le cas échéant) et prévoit de démarrer des négociations sur un accord futur dans le domaine.



## PRODUITS DE BASE

### Le sucre

Le sucre est le parfait exemple des relations commerciales préférentielles de l'UE avec les pays en développement. Depuis de nombreuses années, l'UE offre un accès préférentiel à son marché, au sucre importé depuis les pays ACP et l'Inde. Des régimes commerciaux spécifiques ont été appliqués, en particulier le « protocole sucre » et l'initiative « Tout sauf les armes ».

Le protocole sucre est un accord bilatéral entre 20 pays ACP et l'UE, signé en 1975. L'UE s'engage à importer une quantité fixe de sucre (1,3 million de tonnes par an) sans droits de douane, à un prix garanti lié au prix institutionnel de la Communauté. Un accord similaire a été passé avec l'Inde, fixant les importations annuelles à 10 000 tonnes. L'ouverture du marché de l'UE, vaste et lucratif, a conduit la Communauté à résilier le protocole sucre selon la procédure prévue à son article 10. Pour aider les pays ACP à s'adapter aux prix européens, moins élevés, les pays signataires du protocole sucre bénéficieront de 1,24 milliard d'euros en mesures d'accompagnement pour la période 2007-2013. L'ouverture du marché aux pays ACP s'effectuera selon les étapes suivantes :

- jusqu'au 30 septembre 2009 : les conditions offertes par le protocole sucre seront maintenues et l'accès au marché sera amélioré grâce à une augmentation des quotas tarifaires ;
- du 1<sup>er</sup> octobre 2009 au 30 septembre 2015 : accès libre au marché pour les PMA (selon les conditions prévues par le régime « Tout sauf les armes »), et limité seulement par une sauvegarde automatique pour les non-PMA ;
- à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2015 : accès libre au marché pour tous les ACP, la sauvegarde générale restant d'application en cas de déstabilisation brutale du marché européen par les importations en provenance des ACP.

### Bananes

L'UE est le plus grand consommateur et importateur de bananes dans le monde. Environ 80 % des importations de l'UE proviennent d'Amérique latine et 20 % des pays ACP. L'UE est la destination de la quasi-totalité des exportations de bananes des pays ACP.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'initiative « Tout sauf les armes » permet un accès sans droits ni quotas pour les bananes issues des pays les moins avancés (PMA) au marché européen. Les pays ACP non-PMA bénéficient d'un accès sans droits ni quotas sous le régime commercial APE depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Tous les exportateurs de bananes ACP ont mené des négociations sur un APE intérimaire ou définitif fin 2007.

# LA COHÉRENCE DES POLITIQUES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT (CPD) ET LA PAC

La cohérence des politiques au service du développement (CPD) est une dimension de la politique de développement de l'UE qui vise à assurer que les politiques communautaires dans une série de domaines soutiennent ou, au minimum, ne nuisent pas à l'accomplissement des objectifs de développement. Conformément à l'article 178 du traité CE, la Commission, le Parlement européen et le Conseil de l'UE ont établi, le 20 décembre 2005, une vision commune de l'UE de la politique de développement dans le cadre du consensus européen sur le développement. L'UE s'est engagée dans la cohérence des politiques pour le développement dans douze thématiques : commerce, environnement, changement climatique, sécurité, agriculture, pêche, dimension sociale de la mondialisation, emploi et travail décent, migrations, recherche et innovation, société de l'information, transport et énergie.

En septembre 2007, la Commission européenne a adopté le premier rapport de l'Union européenne sur la cohérence des politiques au service du développement, qui soulignait les interactions et les complémentarités qui existent entre la politique de développement et douze autres politiques internes et externes de l'UE qui ont un impact sur les pays en développement. Les discussions sur le rapport CPD de 2009 viennent de débiter au sein de la Commission européenne.

L'UE prend en compte les objectifs de coopération au développement lors de la mise en œuvre de la politique agricole commune. La réforme de la PAC s'est penchée sur les aspects liés au développement bien avant l'application de la CPD. C'est pourquoi, les grandes réformes de 2003 et 2004 ont largement contribué à réduire les effets du soutien de l'UE à l'agriculture qui faussent les échanges et à stimuler les effets positifs sur le plan social et environnemental. Un exemple concret est la réforme des fruits et légumes avec, en matière d'aides à la transformation et de restitutions à l'exportation, suppression des impacts qui faussent la concurrence.

# CONCLUSION

Avec la hausse des prix des denrées alimentaires et des coûts de production, les agriculteurs européens sont encore confrontés au défi de produire des denrées sûres, de qualité et à des prix abordables. Ces dernières décennies, les résultats de la PAC sont appréciables ; elle a évolué et s'est réformée pour refléter les nouvelles réalités, un processus qui est actuellement rediscuté dans le cadre du bilan de santé de la PAC.

Au niveau européen, la PAC s'efforcera de continuer à fournir aux agriculteurs européens les signaux du marché appropriés pour produire au moyen de pratiques de production durables tout en répondant aux nouveaux défis causés par le changement climatique et la rareté de l'eau, auxquels les zones rurales sont déjà confrontées. Dans les pays en développement, la question du changement climatique a déjà un lourd impact sur la capacité de production des collectivités agricoles.

Il est clair que le secteur agro-alimentaire devrait occuper une meilleure place dans l'agenda politique international. L'année 2008 aura été une date charnière, et la communauté internationale, sous l'égide des Nations Unies, a également commencé à réagir de façon coordonnée pour aider à résoudre la crise de la sécurité alimentaire. L'Assemblée générale des Nations Unies, en septembre 2008, s'est concentrée sur les mesures à prendre pour résoudre la crise alimentaire, réagir face aux effets du changement climatique et aider le continent africain à avancer dans le processus de réduction de moitié de la pauvreté, de l'analphabétisme et d'autres maux socioéconomiques d'ici 2015.

L'Union européenne est un acteur essentiel dans la contribution active aux efforts concertés pour que le continent africain, en particulier, puisse parvenir aux objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015, notamment l'objectif 1. L'UE continuera, partout où c'est nécessaire, à ajuster la PAC aux réalités de demain, dont celles reflétant les inquiétudes en matière de sécurité alimentaire des pays en développement.

**Commission européenne  
Direction générale de l'Agriculture  
et du Développement Rural**

<http://ec.europa.eu/agriculture/>



Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne

Un numéro unique gratuit (\*):

**00 800 6 7 8 9 10 11**

\* Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

DOI: 10.2762/93416

